

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	Mardi 09 Mars 2021	Séance du : Mardi 16 Mars 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le seize Mars, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PAULHAN, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<u>Votes</u> : 44	
Présents : 35	Pour : 44	
Absents : 1	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention: 0	

Etaient présents: M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet) M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M Jean-Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M.Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Jacky PEREZ (Villeneuvette).

Absents représentés: Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M Georges ENLNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) Mme Isabelle Le Goff (Clermont L'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont L'Hérault), M. Jean François FAUSTIN (Clermont L'Hérault) représentée par M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Jacky PEREZ (Villeneuvette).

Absent(e)s: Mme Sophie COSTEAU (Mérifons)

04. Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault – Attribution de subventions

Madame Marie PASSIEUX rappelle aux membres du Conseil communautaire que par délibérations en date du 11 avril 2018 et du 27 février 2019, la Communauté de communes du Clermontais a approuvé sa participation au Projet d'Intérêt Général (PIG) porté par le Département de l'Hérault et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) destiné à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 ans.

Ce projet consiste notamment en une aide financière des propriétaires occupants ou bailleurs pour la rénovation de leur habitat.

Il est rappelé que le montant total du budget alloué par la Communauté de communes du Clermontais pour la durée de la convention s'élève à 94 003 €.

Après examen des demandes d'aide présentées pour bénéficier de ce dispositif lors des Commissions Locales Amélioration de l'Habitat (CLAH) l'ANAH a retenu les projets dont la liste est présentée en annexe.

Délibération n°2021.03.16.04

Le montant de la participation de la Communauté de communes du Clermontais s'élève à un montant de 7 364.80 €.

Il est très important de noter qu'à la deuxième année les montants de subventions allouées sont de 88 167,45€ soit 93.8 % du budget.

Cette très forte consommation de crédit est le signe d'un besoin réel et de la nécessité politique d'accompagner encore plus fortement cette action en faveur des ménages composant notre territoire.

L'analyse de la ventilation des dossiers ainsi que les montants des subventions sur le territoire font apparaître une répartition plutôt homogène.

Les actions sont essentiellement ciblées sur de la rénovation énergétique, environ 75 % en nombre de dossiers.

Monsieur le Président soumet ce point au vote,

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Madame Marie PASSIEUX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'attribution de ces subventions selon la répartition présentée en annexe, pour un montant de 7 364,80 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme, Le Président de la Communauté De communes du Clermontais,



Claude REVEL.